

Fiche adhérent·e à compléter

Académie :

NANTES

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

Date d'adhésion : / /

I - Secteur d'activité

- 1^{er} degré 2nd degré Agricole Droit privé (OGEC ou autres)

II – Situation professionnelle

- Actif·ve Retrait·e

Vous êtes Enseignant·e (payé·e par l'État)

Vous êtes AESH ? Oui Non

Discipline de contrat :

Situation administrative (Contrat Définitif, Provisoire, CDI, Délégué Auxiliaire) :

Corps et grade (PLP, AE, Certifié·e, MA, Agrégé·e) : Classe Normale Hors Classe Except.

Echelon :

Vous êtes Personnel de Droit Privé (OGEC)

Cadre Non cadre CDI CDD

Personnel Administratif

Formateur·trice (CFP-CFC-CFA)

Personnel d'Éducation

Personnel Entretien Maintenance

III – Coordonnées personnelles

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

E-mail (en majuscule) : Tél. Portable :

IV – Coordonnées professionnelles

Nom de l'établissement (emploi principal et quotité horaire) :

Adresse :

Code postal : Ville :

V – Y a-t-il un Comité Social et Economique dans votre établissement Oui Non

Si oui, êtes vous élu·e ? Oui Non

VI – Souhaitez-vous bénéficier d'une formation syndicale ? Oui Non

VII – Cotisation : 1 % du salaire net mensuel pour les actifs et les retraités

Les cotisations permettent de bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 66% du montant de la cotisation.

Si vous cotisez 18 € par mois, vous percevrez un crédit d'impôts de 11,88 €. La cotisation syndicale vous reviendra donc à 6,12 € par mois. Si vous optez pour les frais réels, vous déduisez la cotisation totale.

Je paie mes cotisations par PAC

pour un montant de € /mois
(voir barème)

Signature



Flashez ce code pour retrouver, en ligne, la grille des cotisations ou calculez vous-même son montant d'après votre bulletin de salaire (1% du salaire net)

Remettez cette fiche d'adhésion à un·e militant·e de la CGT Enseignement privé dans votre établissement
Ou renvoyez-nous cette fiche de renseignement par mail (scan ou photo de qualité) à academie.nantes@cgt-ep.org
ou par courrier à : SNEIP – CGT Enseignement Privé - 1, place de la Gare de l'État – 44200 Nantes

Et la fiche de Prélèvement Automatique des Cotisations (au dos), accompagnée d'un RIB / IBAN

MANDAT de PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique de Mandat
FR14ZZZ604068 -
(RÉSERVÉ AU SYNDICAT)

Siège social : 33 rue des Trois Fontanot
BP211 - 92002 NANTERRE Cedex
RCS Nanterre B 349 974 931

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CGT Enseignement Privé à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGT Enseignement Privé.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

LE DEBITEUR

1

Nom / Prénom _____
Adresse _____
CP _____ Ville _____
Pays _____

DESIGNATION COMPTE DEBITEUR

2

IBAN _____
numéro d'identification international de votre compte bancaire (ex RIB)
BIC _____ Pays _____
numéro international d'identification de votre banque

PRELEVEMENT

3

Par défaut le paiement est mensualisé, pour d'autres formes éventuelles de paiement nous consulter.

Montant mensuel _____, _____ €
Signé à Le _____ / _____ / _____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son adhérent-e. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par l'adhérent-e, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

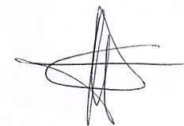
DESIGNATION COMPTE du CREANCIER

Nom du créancier : SNEIP-CGT – CGT Enseignement Privé
- Case 444, 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex - FRANCE

ICS : FR14ZZZ604068

Signé à Montreuil, le trésorier national

Compte : BFCC IBAN FR76 4255 9000 0141 0200 2456 336



À quoi servent les cotisations syndicales ?

La cotisation syndicale versée régulièrement par le/la syndiqué-e matérialise son appartenance à la CGT. Elle garantit l'indépendance du syndicat à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

« La cotisation est fixée à 1% du salaire net mensuel. La cotisation syndicale permet à tous les échelons du syndicat de fonctionner. Les comptes sont approuvés une fois par an et publiés sur le site officiel du syndicat. » (Extraits de l'art. 29 statuts du SNEIP-CGT)

Un-e adhérent-e, quelle que soit sa cotisation, compte pour une voix dans la vie du syndicat.



Utilisation des cotisations

Le syndicat CGT Enseignement privé compte plus de 3000 adhérent-es dans tous les secteurs. Les ressources du syndicat se composent essentiellement des cotisations des syndiqué-es, du reversement des heures de délégation perçues par les délégués syndicaux et d'éventuelles reversements de frais obtenus en justice.

Les ressources du syndicat servent prioritairement à la défense des personnels, à l'édition et à la diffusion de documents, aux réunions des instances, aux interventions auprès du ministère, dans les établissements, à formation syndicale, au suivi de dossiers ou encore à des actions en justice pour améliorer ou faire reconnaître les droits des personnels.

Elles permettent également la vie des instances territoriales du syndicat et à une représentation nationale de tous les personnels quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité (1^{er} degré, 2nd degré, agricole, IME-ITEP, droit privé).



PRELEVEMENT AUTOMATIQUE des COTISATIONS (PAC) Le mandat SEPA

- 1 - Compléter l'encadré « Le débiteur »
- 2 - Remplir l'encadré « Désignation compte débiteur » et joindre votre relevé
- 3 - Remplir l'encadré « Prélèvement ».
Le montant du timbre annuel correspond à 1% du salaire net. La cotisation est mensualisée.
Votre signature est obligatoire.

Rappel : Les cotisations permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation. Si vous cotisez 18 € par mois, vous percevrez un crédit d'impôt de 11,88 €. La cotisation syndicale vous reviendra donc à 6,12 € par mois. Si vous optez pour les frais réels, vous déduisez la cotisation totale.

- 4 - Renvoyer le tout à l'adresse indiquée à Nantes ou par mail à academie.nantes@cgt-ep.org

Attention : un PAC bien rempli simplifie le travail des trésoriers - Merci !

Ci-dessous, une partie des délégué-es de la CGT Enseignement Privé en réunion nationale.

